

## CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE

Optimist

**17 Octobre 2021**

Lieu : Baie de Saint Malo

Autorité Organisatrice : Société Nautique de la Baie de Saint Malo

### 1. REGLES

La régata de Grade 5B sera régie par :

- les RIR,
- le règlement sportif départemental
- le présent avis de course,

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

*La régata est ouverte aux bateaux de la classe : Optimist*  
**Accueil et inscriptions au centre nautique de Bonsecours. (Tél : 02 99 40 11 45)**

2.1. La régata est ouverte aux dériveurs Optimist

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Solitaire 5 € pour les jeunes venant d'un département autre que le 35

### 4. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Jour et date : Dimanche 17 Octobre 2021 de 09 h 30 – 10 h 30

Signal d'attention : 11h 00

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions

### 5. CLASSEMENT

- 5.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc. ...
- 5.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 5.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 5.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

### 6. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.